

## **Conseil Municipal - Association Départementale de Défense pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence - Commission de Prévention Spécialisée - Désignation des représentants de la Ville**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Le Conseil Municipal, le 14 décembre 1992, a confié à l'ADDSEA le fonctionnement général de la prévention spécialisée sur Besançon.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993, les éducateurs spécialisés de la Ville sont intégrés au sein de cette association.

Une convention signée le 23 décembre 1992 fixe les conditions de mise en œuvre de la politique d'intervention spécialisée sur le territoire de la commune de Besançon.

Cette convention prévoit la mise en place d'une Commission de Prévention Spécialisée de la Ville de Besançon composée de trois élus du Conseil Général et de trois élus désignés par le Conseil Municipal.

La Commission Municipale Animation-Formation-Prévention, au cours de sa réunion du 4 février, propose de désigner :

M. Raymond JEANNIARD, Adjoint,

M. Jean MILLE, Conseiller Municipal,

Mme Michèle FOLSCHWEILLER, Conseillère Municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.